

Petite histoire de la cocarde à travers une page de l'histoire de France

Par Michel Ferrer

Textes extraits de "*Historiettes de l'histoire de France*"
proposés par Michel Ferrer.

C'est la cocarde qui a donné naissance au barbarisme « *cocard* » pour désigner le rond noir qui entoure l'œil quand ce dernier a reçu, lors d'une bagarre, un coup généralement donné par le poing.

Mais d'où nous vient la cocarde ?

La cocarde fut jadis portée à Saint-Antonin comme partout en France : ne serait-ce que durant la Révolution. Elle était un signe distinctif ; elle fut une mode.

Si de nos jours la cocarde existe toujours, elle n'a qu'une valeur de relique. Elle n'est plus accrochée au chapeau, mais plutôt au revers du veston... ou sur le front d'une vache dans une course landaise. Son histoire est intéressante, originale et même très instructive. C'est pourtant une histoire ignorée.

Le radical « *cocard* » ou « *coquard* » trouverait sa racine dans « *coq* ». Il viendrait de la crête du coq, ou, selon d'autres, aurait été inspiré par une touffe de plumes de coq que l'on portait autrefois au chapeau.

Elle fut un insigne de forme circulaire, ordinairement plissé, que l'on portait au chapeau ; elle distinguait soit la nationalité dans divers pays, soit, dans un même pays, les fonctionnaires ou les soldats. Il en existait donc des blanches, des noires, des jaunes, des vertes, des rouges et, en France notamment, des tricolores. Il existe bien des phrases, des expressions et des citations nées à son propos. Et même des vers.

Les événements ont fait de la cocarde tricolore un blason national (*Dic. Polit.*).

La cocarde verte de Camille Desmoulins, qui n'était qu'une feuille d'arbre, servit à renverser la Bastille (*Dic. Polit.*).

Quand les Bourbon sont revenus, ils ont fait déposer à nos soldats la cocarde tricolore (*Dupin*).

L'armée française reçut des cocardes de papier dans la guerre de 1688 (*De Chesnel*).

À chacun son drapeau et sa cocarde (*Emile de Girardin*).

Soldat conservateur, marchant à l'avant-garde,

Je n'ai jamais, morbleu ! déguisé ma cocarde ! (*Dumanoir*).

Prendre la cocarde signifiait, alors, devenir soldat.

Taper sur la cocarde se disait d'un vin capiteux qui troublait facilement le cerveau, alors que avoir sa cocarde signifiait être ivre.

On a appelé « *cocarde* » le nœud de ruban ou d'étoffe qui ornait la coiffure des femmes : Nous allons glanant sur vos pas, et ramassant par-ci par-là quelques petites feuilles que vous avez négligées, et que nous nous attachons fièrement sur l'oreille en guise de cocarde (*Diderot*).

Au regard de l'histoire, il semble certain que l'usage des cocardes a pour origine l'ancienne coutume de caractériser les partis (*politiques ou autres*) par des couleurs différentes (ce qui existe toujours). Au moyen âge, les chevaliers portaient, lors des tournois, les couleurs de leur dame. Sous Henri II, lors du duel de Jarnac et de La Châtaigneraie, les parents et les amis des deux adversaires assistèrent au combat en arborant des rubans de couleurs différentes. Il n'y a pas si longtemps, les compagnons des divers devoirs se distinguaient par des couleurs qu'en certaines occasions ils portaient en rosettes de rubans fixées à leur boutonnière. De même, une vieille coutume populaire qui était en usage dans toutes les provinces, était de porter, à la fin des repas de noces, les couleurs de la mariée ; les invités les attachaient à leur boutonnière. Elles étaient censées provenir de la jarrettière enlevée par le garçon d'honneur à la nouvelle épouse. Cette tradition perdue de nos jours.

Il pourrait être donné encore bien des exemples. Mais à quoi bon, quand l'on sait que les insignes de toute forme et de toute nature sont pour ainsi dire aussi anciens que le monde. Dès lors l'on comprend très bien qu'une bouffette de rubans ait pu produire la cocarde.

L'origine du nom de la cocarde est ainsi expliquée par le savant Le Duchat (1720-1780) :

« Au XVII^{ème} siècle, les soldats croates au service de la France (*qui nous ont aussi donné la cravate et qui formèrent le noyau primitif du régiment de Royal-cravate ou croate*) portaient à leur

coiffure des plumes de coq. Cet ornement devint à la mode et reçut le nom de cocarde, qu'il conserva quand on eut substitué la bouffette de rubans aux plumes de coq. Si cette étymologie est exacte, il y aurait là un rapprochement singulier à faire avec l'oiseau hardi, bruyant et polygame qui fut notre emblème national. D'autres ont voulu voir dans la cocarde une imitation de la crête du coq. Quoi qu'il en soit, la cocarde militaire, dans sa forme consacrée, est en usage depuis le règne de Louis XIII. Mais peut-être en trouverait-on des exemples avant cette époque, car la transformation des bouffettes en vraies cocardes n'a pas dû s'accomplir d'un seul coup. On les porta de diverses couleurs. Ainsi nous voyons que, pendant la guerre de la succession d'Espagne, les Français la portaient blanche et rouge. Durant la guerre de Sept ans, elle était blanche et verte. Un règlement de 1767 prescrivit qu'elle serait de basin blanc. Telle était la cocarde nationale à l'époque de la Révolution. Le blanc était la couleur de la France depuis l'avènement des Bourbon (1589, Henri IV).

On sait que Camille Desmoulins, appelant le peuple aux armes, dans le jardin du Palais-Royal, le 12 juillet 1789, proposa un signe de ralliement. Cette scène est bien connue.

« Quelle couleur voulez-vous ? demanda-t-il. Le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amérique et de la démocratie ? ».

« Le vert, couleur de l'espérance », cria la foule.

Camille Desmoulins arracha une feuille à un arbre et en décora son chapeau. Tous les citoyens l'imitèrent. Quand il eut terminé sa harangue, il descendit de sa tribune improvisée. On lui apporta un ruban vert. Il en mit un morceau à son chapeau et en distribua à ceux qui l'entouraient. En un instant, ce signe fut adopté dans tout Paris. Ceux qui n'avaient pas de ruban prenaient des feuilles d'arbre.

Tel fut le premier signe de ralliement de la grande insurrection qui aboutit à la prise de la Bastille. Il paraît que quelques-uns avaient mêlé le blanc royal au vert. Car nous lisons dans les Révolutions de Paris, à la date du 14 : *« Hier on portait la cocarde verte et blanche ; aujourd'hui on la foule aux pieds, et l'on prend la cocarde bleue et rouge ; ce sont les couleurs conformes au blason de la ville ».*

Le 13, en effet, le vert avait été abandonné, répudié, parce

qu'on s'était souvenu, tout à coup, que c'était la couleur du comte d'Artois. L'assemblée des électeurs arrêta aussitôt que la cocarde serait aux couleurs de la ville, bleu et rouge, vieilles couleurs révolutionnaires adoptées déjà comme couleurs nationales, dans les chaperons mi-partis des partisans d'Etienne Marcel, au XIV^{ème} siècle. La vraie couleur de Paris était le rouge pur. Ainsi était le blason municipal, sur lequel se détachait le navire à la voile d'argent placé par Charles V dans les armes de la ville, symbole de la barque des pêcheurs et mariniers qui avaient formé le premier noyau de la commune dans les marécages de la Cité. Le bleu était venu de l'ancien écu royal.

C'est avec la cocarde parisienne que le peuple prit la Bastille.

Une circonstance qui peint assez bien quelles étaient encore les préoccupations de la bourgeoisie, ou du moins de ceux qu'on peut regarder comme ses représentants officiels, c'est que l'assemblée des électeurs avait décidé que cette marque distincte serait interdite, sous peine d'arrestation, à ceux qui ne seraient pas inscrits dans les districts pour le service de la milice.

La cocarde serait ainsi devenue un signe de bourgeoisie, comme le talon rouge était la marque distincte des nobles. Bien évidemment, au milieu de l'enthousiasme public, cet arrêté fut absolument sans effet.

Le 15, les députés accoururent de Versailles pour annoncer la visite du roi à l'assemblée et les scènes de réconciliation qui s'en étaient suivies. Naturellement ces députés reçurent et arborèrent cette cocarde baptisée par la victoire et par la liberté.

Le 17, le roi revint de son propre souhait à Paris, et se rendit à l'Hôtel de Ville.

« Arrivé le premier, dit Bailly dans ses Mémoires, on me proposa de présenter au roi la cocarde à trois couleurs que les Partisans avaient prise depuis la Révolution pour se reconnaître. Je ne savais pas trop comment le roi prendrait la chose, et s'il n'y avait pas quelque inconvenance à cette proposition ; cependant il me parut que je devais présenter la cocarde, et que le roi ne devait pas la refuser ».

Le roi, éclairé sur la gravité de la situation par la prise de la Bastille, prit la cocarde, la mit à son chapeau, et parut ainsi au balcon de l'Hôtel de ville, ce qui répandit dans le peuple de grands transports d'enthousiasme. Nous avons cité Bailly pour faire

remarquer ces mots : à trois couleurs. La cocarde était-elle ainsi le 18 juillet ? Cela nous semble douteux. Bailly écrivant hâtivement ses Mémoires plus tard a pu se tromper sur ce détail, détail auquel il n'attachait pas, sans doute, d'importance. La première cocarde avait si peu duré qu'elle était pour ainsi dire oubliée. La phrase même a quelque chose d'incertain : « ...*La cocarde à trois couleurs que les Parisiens avaient prise depuis la Révolution* ». Or la cocarde que les Parisiens avaient prise depuis l'insurrection, c'était celle à deux couleurs, qui fut ensuite changée. M. Droz dit positivement, dans son Histoire de Louis XVI, à propos de cet incident : « *Toutes nos histoires, ou presque toutes, disent que c'était la cocarde tricolore (que le roi mit à son chapeau). Les procès-verbaux des électeurs, qui donnent des détails sur la visite du roi à l'Hôtel de ville, et sur celle de Necker, qui eut lieu dix jours plus tard, disent qu'on leur offrit la cocarde aux couleurs de la ville : elle ne fut changée que le 31 juillet* ».

Cette petite question est plus difficile à résoudre qu'elle ne paraît au premier abord, attendu que les pièces de l'époque, outre leurs contradictions sur ce point, désignent le plus souvent le signe par la formule : cocarde patriotique, ou de la liberté, ou nationale. Cependant nous trouvons, dans le Courrier de Versailles du 20, à propos du voyage du roi à Paris : « *Tous (c'est-à-dire la jeunesse parisienne et le peuple qui formaient ensemble le cortège) avoient, indépendamment de la cocarde aux couleurs de la ville, un plumet ou panache analogue* ». Voici qui confirmerait l'assertion de M. Droz. Dans ce même Courrier de Versailles on trouve aussi cette anecdote assez curieuse : « *Avant d'attacher la cocarde à son chapeau, Louis XVI la montra au peuple, comme pour attester qu'il l'adoptait avec joie ; couvert d'applaudissements et d'acclamations, il en voulut témoigner sa reconnaissance, et, comme la cocarde le gênait, il la mit dans sa bouche, pour pouvoir à son tour applaudir avec une ardeur enthousiaste* ».

Dans cette même journée, on attacha la cocarde à la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf, et même on la mit à l'oreille de son cheval. Dans le récit de cette petite anecdote, nous trouvons plusieurs versions ; ainsi le marquis de Villette dit, dans Chronique de Paris : « *Nous citerons comme une anecdote patriotique l'idée d'un bourgeois de Paris qui... est monté arborer la cocarde tricolore sur la tête de Henri IV* ». Et Gorsas, dans son Courrier :

« Nous remarquerons, au sujet de Henri IV, qu'on a mis à sa statue la cocarde bleue et blanche, et qu'on n'a pas oublié son fidèle cheval ».

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que ce ne fut que quelques jours plus tard que la cocarde fut définitivement et officiellement fixée. Le blanc fut ajouté parce que c'était la couleur des rois, la couleur du drapeau de la France, associé aux couleurs de l'insurrection comme symbole d'union, comme gage de réconciliation du roi, du peuple et des trois ordres, miracle que la victoire populaire et la chute de la Bastille avaient opéré. Cette réconciliation, d'ailleurs, n'était pas sincère, car Louis XVI, savait parfaitement faire, au besoin, ces démonstrations dont se contente la multitude sans engager les princes. C'est ainsi que le 30 juin il se coiffa du bonnet rouge, afin de charmer la garde nationale et les faubourgs.

L'addition du blanc à la cocarde est généralement attribuée à La Fayette, et cette opinion ne semble pas contestée. Outre les motifs de concorde que nous venons d'indiquer, on fit valoir aussi cette considération qu'on ne pouvait imposer les couleurs de Paris à la France entière et à toutes les gardes nationales du royaume. Le 31 juillet, La Fayette, en présentant à la Commune le règlement pour la garde nationale, ainsi que la cocarde, telle que sans doute on était déjà convenu de l'adopter, prononça ces paroles célèbres : « *Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde !* », paroles d'autant plus belles que le général improvisé de la Révolution, alors dans tout le feu de son enthousiasme, l'entendait non dans le sens des conquêtes matérielles, mais dans celui des principes de liberté et d'égalité que représentait le nouvel insigne.

Jamais prophétie n'aura été mieux vérifiée. Cependant le parti du passé n'accepta qu'à contrecœur les couleurs du blason révolutionnaire, que le peuple entier arbora dans toute la France avec un entraînement extraordinaire. Il y eut des résistances assez nombreuses, qui amenèrent des émeutes où le sang même coula. À Toulon, par exemple, le commandant Albert de Rions, chef d'escadre, eut l'imprudence d'interdire aux ouvriers de l'arsenal de porter la cocarde ou le pouf, sorte d'aigrette tricolore en usage parmi les patriotes du Midi. Il fit même emprisonner deux maîtres d'équipage qui avaient enfreint ses ordres. Le peuple se souleva et mit en prison le commandant, qui y demeura pendant quelque

temps. À Paris même il y eut des scènes parfois violentes. Un abbé, auquel la sentinelle des Tuileries refusa l'entrée du jardin parce qu'il n'avait pas de cocarde, se décida à l'arborer ; mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il l'arracha, et fit publiquement le simulacre de s'en servir pour un usage qui n'avait rien de canonique, et que les convenances nous interdisent d'indiquer. L'effronté personnage faillit être assommé par les promeneurs. Quelques énergumènes de la coterie de la reine affectaient de paraître à la cour avec la cocarde noire (donc la cocarde autrichienne). La plupart des courtisans portaient la cocarde blanche, mais peu osaient le faire en public. Les gardes du corps, dans leur fameux banquet, du 2 octobre au château de Versailles, excités par les fumées du vin, arrachèrent la cocarde nationale, la foulèrent aux pieds, et se parèrent de la cocarde blanche, en présence de la reine.

Ces vaines bravades, connues, commentées, exagérées, excitèrent une colère universelle et furent la cause déterminante de l'expédition des femmes de Paris, du peuple et de la garde nationale, le 5 octobre, qui eut pour résultat le retour de la famille royale à Paris.

Au commencement de 1792, la cocarde était d'un usage à peu près universel ; tout le monde la portait constamment à la coiffure, et beaucoup de femmes même en étaient parées. Quelques royalistes affectant de se montrer en public avec d'autres couleurs, la municipalité l'interdit formellement par un arrêté du 11 février. Lorsque fut diffusé le décret qui déclarait la patrie en danger, en juillet 1792, il fut prescrit que tout Français et tout étranger résidant ou voyageant en France étaient tenus de porter la cocarde tricolore ; que toute personne revêtue d'un signe de rébellion quelconque serait poursuivie devant les tribunaux. Bien entendu, la cocarde blanche était comprise dans ces signes de rébellion. Il y avait nécessairement des cocardes de formes diverses ; celles des élégants comme celles de femmes étaient formées d'une rosette de rubans ; celles des gens du peuple étaient en laine et coûtaient seulement six sous. Les fédérés marseillais, arrivés à Paris dans le courant de juillet, portaient tous la cocarde de laine et n'étaient même pas éloignés de considérer comme aristocrates ceux qui l'avaient de rubans. D'ailleurs cette dernière fut abandonnée aux muscadins. Les patriotes ardents prirent la cocarde populaire,

comme ils prirent le bonnet rouge. Des femmes portant cocarde ayant été insultées par d'autres femmes qui ne la portaient pas, quelques sections fermèrent leurs assemblées à toute femme non décorée de l'insigne national. Le conseil de la Commune prit un arrêté le 13 septembre 1793, pour interdire l'entrée des promenades publiques aux femmes qui se présenteraient sans cocarde. Enfin, le 21 septembre 1793, la Convention obligea par un décret toutes les femmes à la porter, sous peine de huit jours de prison. En cas de récidive, elles seraient déclarées suspectes ; et quant à celles qui arracheraient à une autre ou profaneraient la cocarde nationale, elles seraient punies de six années de réclusion.

Sous le Directoire, l'usage de la cocarde tomba un peu en désuétude parmi les citoyens, si l'on en juge par un arrêté du bureau central de Paris du 28 brumaire an V, qui ordonna de mettre en arrestation ceux qui seraient trouvés en public sans l'avoir à leurs chapeaux. Il y avait toujours eu, d'ailleurs, des dissidents, en petit nombre, certes, qui ne portaient la cocarde qu'à leur corps défendant et s'en débarrassaient dès qu'ils le pouvaient. Divers projets de loi présentés au Conseil des Cinq-cents, en l'an VI et en l'an VII, n'eurent pas de suite. Sous l'Empire, les militaires et les gardes nationaux portèrent seuls la cocarde, à quelques exceptions près. La cocarde tricolore remplacée par la cocarde blanche, à la première Restauration (1814) reparut pendant les Cent-Jours (1815), puis en 1830, époque à partir de laquelle elle n'a cessé d'être le signe de ralliement des Français.

Pendant les premiers jours qui suivirent la révolution de février 1848, on porta, en guise de cocarde, un ruban ou une rosette rouge à la boutonnière. Mais ces signes disparurent presque aussitôt, par suite de la proscription du drapeau rouge, et, pendant quelques semaines, le signe de ralliement fut un camélia tricolore.

Rappelons qu'en 1790 il a paru, du 4 janvier au 17 avril, un journal patriotique intitulé : la Cocarde nationale.